

**PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
DCPPAT – BICUPE – SIC**

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

COMMUNES D'ÉCOUST-SAINT-MEIN ET DE NOREUIL

SOCIÉTÉ ÉOLE LONGATTE

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE D'EXPLOITER UN PARC ÉOLIEN

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

En application des articles L.181-10-1 et R.181-36 à R.181-38 du Code de l'environnement, une consultation du public est organisée du 7 juillet 2026 au 7 octobre 2026 inclus, sur la demande d'autorisation environnementale d'exploiter quatre aérogénérateurs et trois postes de livraison dans la commune d'Écoust-Saint-Mein (62128) et un aérogénérateur dans celle de Noreuil (62128) présentée par la société Éole Longatte.

Le dossier, qui comprend une étude d'impact et son résumé non technique, est consultable par voie électronique à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/eolien-longatte>

Les avis recueillis par l'administration sur la demande ou l'indication d'une absence d'avis résultant de l'expiration des délais impartis sont mis à la disposition du public sur ce site, sans délai, au fur et à mesure de leur émission. Les observations et les propositions du public sont accessibles sur ce site. Les réponses éventuelles du pétitionnaire aux avis mis en ligne ainsi qu'aux observations et aux propositions du public sont transmises et publiées dans les mêmes conditions, y compris lorsque ces réponses ont été formulées lors d'une réunion publique. Il en va de même des éventuels éléments complémentaires produits par le pétitionnaire à la demande du service instructeur.

Pendant cette période de consultation, le dossier de demande d'autorisation peut être consulté à la préfecture du Pas-de-Calais – Section des installations classées – Rue Ferdinand Buisson – 62020 Arras Cedex 9.

Des informations peuvent être demandées auprès de Madame Justine PICARD, cheffe de projet de la société Éole Longatte en charge de ce dossier, par courriel à l'adresse-mail suivante : justine.p@ttrenergy.com ou par téléphone au 06.08.94.38.72.

Le tribunal administratif a nommé Monsieur Gaëtan LECHANTOUX, commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Régis RAVAUD, son suppléant, pour la conduite de cette consultation du public.

Le commissaire enquêteur organise, avec la participation du pétitionnaire, une réunion publique d'ouverture de la consultation le jeudi 9 juillet 2026 de 18h00 à 20h00, et une réunion publique de clôture de la consultation le mercredi 30 septembre 2026 de 18h00 à 20h00, dans les locaux de la salle des associations de la mairie d'Écoust-Saint-Mein, située 2, Grande Rue à Écoust-Saint-Mein (62128).

Il se tiendra à la disposition du public en mairies d'Écoust-Saint-Mein et de Noreuil :

- le samedi 18 juillet 2026 de 10h00 à 12h00 en mairie d'Écoust-Saint-Mein ;
- le vendredi 28 août 2026 de 15h00 à 17h00 en mairie de Noreuil ;
- le mercredi 2 septembre 2026 de 16h00 à 18h00 en mairie d'Écoust-Saint-Mein.

Les observations et les propositions du public pourront également être formulées, du 7 juillet 2026 au 7 octobre 2026 inclus, par courriel à l'adresse suivante : eolien-longatte@mail.registre-numerique.fr et par courrier en mairie d'Écoust-Saint-Mein, siège de la consultation du public, adressées à l'attention de Monsieur Gaëtan LECHANTOUX, commissaire-enquêteur.

Le commissaire-enquêteur rendra public son rapport, assorti de ses conclusions motivées sur le site internet de la consultation au plus tard à la date de publication de la décision du préfet et pendant une durée d'un an.

À l'issue de cette consultation du public, le préfet du Pas-de-Calais statuera sur la demande d'autorisation environnementale en application du Code de l'environnement.